

**ARRETE N° DDETSPP-CAFI-04.08/01  
modifiant l'arrêté n° 2014365-0002 du 31 décembre 2014**

**portant agrément de Madame MAUDUIT (ex DILLENSCHNEIDER)  
pour exercer à titre individuel  
les fonctions de mandataire judiciaire  
à la protection des majeurs**

Le Préfet d'Eure et Loir  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L.471-2 et L.474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

Vu le décret n°2008-1512 du 30 décembre 2008 fixant les modalités d'inscription sur les listes prévues aux articles L.471-2, L.471-3 et L.471-4 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2011-936 du 01 août 2011 relatif à la rémunération des mandataires judiciaires et à diverses mesures de simplification en matière de protection juridique des majeurs, notamment son article 10 ;

Vu l'arrêté n° DDCSPP-PIPPV-18-11/13 du 9 novembre 2018, fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour le département d'Eure-et-Loir ;

Vu l'avis de Monsieur le procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Chartres en date du 13 septembre 2013 relative à la demande d'agrément de Madame Caroline MAUDUIT épouse DILLENSCHNEIDER ;

Vu l'arrêté modificatif n° 2014365-0002 du 31 décembre 2014 portant agrément à Madame Caroline MAUDUIT épouse DILLENSCHNEIDER pour exercer à titre individuel les fonctions de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;

Vu le décret du 9 décembre 2020, relatif à l'organisation et aux missions des DRETS, DDETS et DDETS-PP ;

Vu le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de Madame Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 nommant Monsieur Vincent LEPREVOST, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir au 1er avril 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 40-2021 du 26 mars 2021 portant création et organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

Vu la demande de Madame MAUDUIT (ex DILLENSCHNEIDER),

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 :

L'article 1<sup>er</sup> est modifié comme suit :

Conformément à l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles, Madame MAUDUIT (ex DILLENSCHNEIDER), née le 19 janvier 1973 à LE BLANC MESNIL, département 93, domiciliée 1 rue des Eveuses – 78120 RAMBOUILLET, est agréée pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde pour le Département d'Eure-et-Loir.

Le Numéro SIRET est modifié comme suit 790 980 841 0002.

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté restent inchangés.

Article 3 :

Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- à l'intéressé ;
- au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Chartres,
- au juge des tutelles du tribunal judiciaire de Chartres,
- au juge des tutelles du tribunal judiciaire de Dreux,
- au juge des enfants du tribunal judiciaire de Chartres,
- au juge des enfants du tribunal judiciaire de Dreux.

Article 4 :

Le présent avenant sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 5 :

Le Préfet d'Eure-et-Loir et le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le **19 AVR. 2022**  
Le Directeur Départemental  
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations  
  
Vincent LEPREVOST